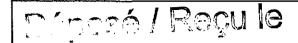


## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé Moniteur belge





2 3 JUL. 2019

<u>au grafíe du trib**Gré**ff</u>ede l'entreprise

francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0721 754 036

Dénomination

(en entier): Innovisk Europe

(en abrégé):

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue Edmond Van Nieuwenhuyse, 2

1160 Auderghem

Objet de l'acte: Nomination d'un gérant

Conformément à l'article 536 du Code des sociétés, l'actionnaire unique de la Société prend par écrit les décisions suivantes.

Décisions par écrit

1Nomination d'un gérant - Rémunération

L'actionnaire unique nomme Bruno RITCHIE, de nationalité française, Chief Underwriting Officer Innovisk Capital Partners LLP, domicílié 4 Avenue d'Eylau, 75116 Paris 16ème Arrondissement, France, passeport n°19CE16735 en qualité de gérant.

Le mandat de Bruno RITCHIE prend effet le 16 juillet 2019 et est octroyé pour une durée indéterminée.

Le mandat est gratuit.

## Procuration

L'actionnaire unique décide de donner mandat à Jan Van Gysegem et Pierre Haugen, avocats Claevs & Engels, dont le cabinet est situé à 1160 Bruxelles, Boulevard du Souverain 280, chacun avec pouvoir individuel de signature avec faculté de substitution envers chacun des avocats de Claeys & Engels, pour signer les formulaires pour la publication des décisions reprises ci-dessus dans les Annexes au Moniteur Belge et accomplir toutes les formalités auprès du greffe du tribunal du commerce, de la Banque-Carrefour des Entreprises et du guichet d'entreprise.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).